



A l'attention des Clubs de Taekwondo de Paris

Paris, Le 15 septembre 2021

**Objet :** Assemblée Générale Elective

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous nous permettons de vous inviter à l'Assemblée Générale Elective du Comité Départemental de Taekwondo de Paris qui se déroulera :

**Samedi 16 Octobre 2021 à 11h00**  
Salle de Tennis de Table Georges Carpentier  
Salle de réunion 1<sup>er</sup> étage  
25 avenue de la Porte d'Ivry 75013 PARIS  
*Tram/Metro/Bus arrêt Porte d'Ivry*

Elle portera sur l'ordre du jour qui suit :

- Election des membres du Comité Directeur
- Election du Président du Comité Départemental de Taekwondo de Paris

Vous trouverez joints ci-dessous des documents informatifs relatifs aux élections des membres du Comité Directeur.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Xavier BRUNET, *Secrétaire*

**Election des membres du Comité Directeur du Comité Départemental de Taekwondo de Paris**  
**Samedi 16 Octobre 2021 à 11h00**  
Salle de Tennis de Table Georges Carpentier  
Salle de réunion 1<sup>er</sup> étage  
25 avenue de la Porte d'Ivry 75013 PARIS

(Extraits des Statuts et du Règlement Intérieur de la FFTDA)

**Objet : Election des membres du Comité Directeur des comités départementaux pour l'olympiade 2020-2024**

Nombre de postes à pourvoir : 6

**Conditions d'éligibilité et modalités de dépôt**

Sont éligibles, les personnes :

1. majeures ou mineurs émancipées,
2. licenciées à la Fédération au jour du dépôt de la candidature,
3. titulaire d'un passeport sportif
4. titulaire du grade de 1<sup>er</sup> dan délivré par la Commission Spécialisé des Dans et Grades de la FFTDA. A défaut, une dérogation peut être accordée par la Commission de Surveillance des Opérations Electorale de la Fédération si le candidat le demande expressément et justifie de 4 (quatre) timbres de licence (dont celui de la saison 2020-2021).
5. répondant à la qualité d'amateur défini par le règlement intérieur (Est amateur celui qui ne retire aucun profit pécuniaire ou matériel de la pratique de la compétition du Taekwondo et des disciplines associées au Taekwondo. De même, est amateur celui dont l'enseignement du Taekwondo et des disciplines associées au Taekwondo ne procure qu'un revenu accessoire).

Ne peuvent être élues au Comité Directeur :

- 1° les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
- 2° les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- 3° les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif,
- 4° les personnes rémunérées, dans le cadre d'un contrat de travail, par la Fédération, une Ligue Régionale, un Comité Départemental. Cette disposition ne s'applique pas aux enseignants de club bénéficiant de la qualification d'amateur définie à l'article 1<sup>er</sup> du règlement intérieur et aux membres rémunérés pour leur mandat électif.

Les dossiers de candidatures devront être envoyés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou adressés par lettre contre récépissé, à la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées 25 rue Saint-Antoine 69003 Lyon, au minimum **20 jours** avant la date de l'Assemblée Générale. Les dossiers devront être composés des documents suivants :

1. une lettre ou une fiche individuelle de candidature,
2. une photocopie du passeport sportif : page 2, 3 la ou les pages sur lesquelles sont collés les timbres licences, et le cas échéant la page sur laquelle figure les grades,
3. un extrait de casier judiciaire, datant de moins de 3 mois. Compte tenu du délai parfois long pour l'obtention de document, les personnes peuvent adresser leur dossier de candidature avant la date limite sans ce document. Ils devront alors l'adresser à la Fédération dès réception.
4. un curriculum vitae indiquant les fonctions sportives exercées. Il peut être inclus dans la fiche individuelle de candidature,

**Mode de scrutin**

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Sont élus au premier tour de scrutin, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages valablement exprimés. Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, l'élection est acquise au candidat le plus jeune

Les résultats seront prononcés, immédiatement.

Le scrutin se déroulera à bulletin secret soit manuellement soit par l'utilisation d'un système de vote électronique. Les modalités d'utilisation seront expliquées sur place. Cependant, il est d'ores et déjà annoncé que les représentants des

clubs présents ne pourront pas choisir plus de candidats que de postes à pourvoir sous peine d'annulation de l'ensemble de leur vote.

**Participation à l'assemblée générale de ligue**

Les clubs affiliés seront représentés par leur président en exercice ou leur mandataire licencié et adhérent du club pour la saison 2020-2021. Un président de club peut mandater une personne licenciée à la fédération par l'intermédiaire d'un club dont le siège social se trouve dans le ressort territorial de la ligue. Une personne ne peut détenir plus de 3 mandats sans comptabiliser l'éventuelle mandat du président du club dans lequel, cette personne est adhérente licenciée.

## Comité Départemental de Taekwondo de Paris

### ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

**Du 16 octobre 2021 à 11h00**

Salle de Tennis de Table Georges Carpentier

Salle de réunion 1<sup>er</sup> étage

25 avenue de la Porte d'Ivry 75013 PARIS

### POUVOIR

Je soussigné Mme/Mlle/M .....  
.....

Président du Club de Taekwondo .....  
.....

N° d'affiliation (indispensable) .....  
.....

Donne pouvoir à Mme/Mlle/M .....  
.....

qui accepte le mandat pour représenter le Club lors de l'Assemblée Générale Elective du 16/10/2021  
et voter

**(Il est rappelé que le pouvoir ne peut être donné qu'à une personne licenciée dans un club du  
comité départemental)**

Date.....

Fait à .....

Signature du Président Mandant

Signature du Mandataire

***Pour demeurer valable, le présent mandat doit être accompagné de la photocopie des pages de  
garde et de la page où se trouve collé le timbre-licence de la saison 2021-2022 du passeport  
sportif du Président mandant***

**ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE**  
**Du Comité Départemental de Taekwondo de Paris**  
**Du 16 octobre 2021 à 11h00**  
Salle de Tennis de Table Georges Carpentier  
Salle de réunion 1<sup>er</sup> étage  
25 avenue de la Porte d'Ivry 75013 PARIS

**CURRICULUM VITAE**

**FICHE DE CANDIDATURE POUR L'ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR**

NOM Prénom	
Adresse	
Téléphone	
Adresse mail	
Date de Naissance	
Nationalité	
Profession Principale	
Autres activités professionnelles	
Club	
Grade	
Date de début de pratique du TKD	
Activités associatives Taekwondo et DA	
Fonctions souhaitées au Comité Directeur	